

De l'importance et de l'utilisation des Incoterms dans les contrats

In LA NOUVELLE ORGANISATION

DES FLUX INTERNATIONAUX DE MARCHANDISES

Cercle de réflexion Collin de Sussy, 16 octobre 2012

Marie-Anne Frison-Roche

Professeur des Universités et Directeur de *The Journal of Regulation* (J.R.)

Plan

I. LES INCOTERMS, ECHOS DU PRAGMATISME DU DROIT DE LA VENTE

A. La question majeure du transfert de propriété et des risques

1. Les provisions du Code civil et du Code de commerce
2. L'insuffisance des Codes : l'international, la concurrence entre Etats

B. Le rapport dialectique entre l'Incoterm et la volonté contractuelle

1. L'hypothèse de la volonté contractuelle réduite à « l'importation normative »
2. La prévalence de la puissance normative des parties au contrat

II. LES CONSEQUENCES PRATIQUES DES INCOTERMS, EN TANT QUE NORMES

A. Les incoterms, normes de régulation

1. Les incoterms comme maillage de l'ordre international
2. Les incoterms, objets directs de l'intérêt des Etats

B. Les incoterms, lien de sécurité juridique, liant *ex ante* et *ex post*

1. La convergence des intérêts : la sécurité juridique
2. L'indifférence de la *summa divisio* interne/internationale

I. LES INCOTERMS, ECHOS DU PRAGMATISME DU DROIT DE LA VENTE

A. LA QUESTION MAJEURE DU TRANSFERT DE PROPRIETE ET DES RISQUES

□ Les provisions du Code civil et du Code de commerce

- Code civil et Code de commerce, Code de propriétaires, Code de praticiens
- Règle de « présomption » = règle normative
- L'essentiel est d'être fixé
 - Termes modernes : « économie du contrat »
 - Fixation nette *ex ante*

□ L'insuffisance des législations internes

- La complexité du transport
- Le caractère international du transport
- Le coût d'un recours à l'autonomie de la volonté

I. LES INCOTERMS, ECHOS DU PRAGMATISME DU DROIT DE LA VENTE

B. LE RAPPORT DIALECTIQUE ENTRE L'INCOTERM ET LA VOLONTE CONTRACTUELLE

□ L'hypothèse de la volonté contractuelle réduite à « l'importation normative »

- « Marché des normes » : les parties importent. La norme est à disposition
- La norme en elle-même est indisponible une fois « greffée ». Puissance normative ?
- Conflit de normes : Incoterms et volonté contractuelle

□ La prévalence de la puissance normative des parties au contrat

- Code civil : le contrat est la loi des parties
- Interférence du visa de l'Incoterm par l'Etat : cas de l'intérêt douanier et fiscal

II. LES CONSEQUENCES PRATIQUES DES INCOTERMS, EN TANT QUE NORMES

A. LES INCOTERMS, NORMES DE REGULATION

□ Les Incoterms, comme maillage des relations économiques internationales

- Les normes, règles générales et abstraites, de source privée
 - - L'avantage de la fusion entre émetteur et destinataire
 - - L'inconvénient des *loopholes*
 - - La CCI, comme *Pénélope*

□ Les Incoterms, objets directs de l'intérêt des Etats

- Les Etats, concurrencés dans leur exercice de pouvoirs normatifs
- Les Etats, accroissant la contrainte des Incoterms
- L'hypothèse du blocage de la chaîne d'évolution des Incoterms

II. LES CONSEQUENCES PRATIQUES DES INCOTERMS, EN TANT QUE NORMES

B. LES INCOTERMS, LIENS DE SECURITE JURIDIQUE LIANT *EX ANTE* ET *EX POST*

□ La convergence des intérêts : la sécurité juridique

- La finalité du Code civil, du Code de commerce, du contrat, des Incoterms
- La montée en puissance de la sécurité juridique comme principe normatif ou interprétatif
- Pertinence de l'identité de celui qui conçoit la norme et de celui qui tranche le différent (*continuum*). Démonstration par Emmanuel Jolivet.

□ L'indifférence de la *summa divisio* interne/international

- Critères majeurs : transport, complexité, durée
- Remplace la distinction contrat interne (Code civil, Code de commerce) /contrat international (Convention de Vienne, Incoterms)
- Considération particulière des contrats intra-communautaire

CONCLUSION

La nécessité d'un « réflexe Incoterm »